

Paris, le 21 juillet 2022

Orange n'est plus complice, mais la téléphonie continue de participer à l'apartheid israélien en Palestine

L'Union syndicale Solidaires et SUD PTT s'inquiètent de violations récurrentes, de plus en plus fréquentes, et de plus en plus handicapantes pour la population palestinienne, dans le domaine des télécommunications.

Les accords d'Oslo de 1993 ont entériné des restrictions très injustes envers les entreprises palestiniennes de téléphonie et d'internet, soumises au réseau israélien qui les contrôle. Toute communication vers l'étranger doit, par exemple, passer par des entreprises israéliennes, ce qui représente un manque à gagner important pour l'économie palestinienne.

Mais les autorités israéliennes vont bien au-delà des limites prévues par ces accords. Contrairement à ce qu'ils stipulent, elles ne fournissent pas aux Palestiniens un nombre suffisant de fréquences disponibles (téléphone, radio, télévision, transmission satellite etc.). Ces fréquences deviennent une ressource rare, alors que le droit d'accéder aux communications et à la technologie standard est un droit humanitaire garanti par toutes les conventions internationales.

De même, ce sont les autorités israéliennes qui distribuent les licences pour exploiter les réseaux de téléphonie fixe et mobile dans les territoires palestiniens occupés, et toutes les nouvelles licences ne sont accordées qu'à des opérateurs israéliens, subventionnés qui plus est. Une partie des fréquences qui devraient revenir aux opérateurs palestiniens est offerte à des opérateurs israéliens, ainsi qu'à l'armée israélienne.

La 4G et la 5G sont exclusivement fournies par des opérateurs israéliens, dans les colonies illégales des territoires occupés. Il fut un temps où l'entreprise française Orange était complice de cette pratique illégale dans un territoire occupé, mais elle s'en est retirée suite à une campagne de pression initiée par SUD PTT. Aujourd'hui, ces opérateurs israéliens offrent ces services aux Palestiniens, dans une concurrence déloyale avec les opérateurs locaux qui perdent ainsi près de 30 % de leurs clients potentiels (estimation 2016).

De plus, les autorités israéliennes interdisent aux entreprises palestiniennes d'installer des fibres optiques qui traverseraient les zones rurales de Cisjordanie (la zone C), imposant de coûteux détours de câblages et d'infrastructures pour desservir les populations éloignées. Elles leur interdisent également l'importation de certains appareils de l'étranger. Alors que 4 millions de Palestiniens utilisent un téléphone portable, les opérateurs palestiniens de Cisjordanie ne peuvent fournir que de la technologie 3G, et Gaza est peut-être le seul endroit au monde à devoir utiliser la 2G.

Ces restrictions rendent la vie quotidienne des Palestiniens difficile, mais elles font également perdre d'importants revenus à l'économie palestinienne, que la Banque Mondiale a évalué à plus de 300 millions de dollars par an, soit près de 3 % du PIB de la Palestine (estimation 2015).

Comme toujours, l'Union syndicale Solidaires est particulièrement attachée au respect du droit international, des droits humains, et des traités en vigueur : la fin de la colonisation des territoires occupés

depuis 1967 et du blocus criminel de Gaza depuis 2007, le démantèlement du Mur de la honte et la fin de l'apartheid en Israël, le retour des Réfugié-es dans leurs maisons, et l'autodétermination du peuple palestinien.

Dans ce but, nous demandons aux populations et aux autorités internationales, et en particulier au gouvernement français, de faire pression sur les autorités israéliennes pour qu'elles respectent le droit international.

En ce qui concerne le domaine des télécommunications, il est urgent que les autorités israéliennes autorisent les entreprises palestiniennes à installer leurs infrastructures chez eux, y compris en zone C. L'Union syndicale Solidaires revendique également que les opérateurs palestiniens soient autorisés à déployer la technologie 4G/5G, avec un nombre suffisant de fréquences mises à leur disposition. Ce ne serait que l'application de la loi et des traités signés par l'État israélien. Ce serait un bon début.